

BCRH & Associés
Commissaire aux Comptes
35, rue de Rome
75008 - PARIS

ARCADE Finance
Commissaire aux Comptes
128, rue de la Boetie
75008 - PARIS

M2i

Société Anonyme au capital de 512 598 €

146/148, rue de Picpus
75012 Paris

333 544 153 R.C.S Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Assemblée Générale d'approbation des comptes relative
à l'exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée Générale de la société M2i,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société M2i relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans la note 2 « Impacts du changement de référentiel comptable au 1er janvier 2022 » de l'annexe des comptes consolidés concernant le changement de référentiel comptable au 1er janvier 2022 en passant des normes IFRS vers les normes comptables françaises sur les comptes consolidés, règlement ANC 2020-01.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

IV - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

V - Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI - Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie

significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris, le 28 avril 2023



BCRH & Associés
Paul GAUTEUR



ARCADE Finance
Geneviève BRICE

Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie régionale de Paris

COMPTE DE RESULTAT

<i>en K€</i>	<i>Note</i>	31/12/22	31/12/21 **
Chiffre d'affaires	5	55 912	47 346
Autres produits d'exploitation	6	607	183
Achats consommés	7	-23 909	-20 009
Charges de personnel	8	-18 684	-15 403
Autres charges d'exploitation	9	-10 438	-8 732
Impôts et taxes		-1 006	-967
Variations nettes des amortissements et des dépréciations		-654	-1 198
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		1 827	1 221
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		0	0
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		1 827	1 221
Charges et produits financiers	10	8	-150
Charges et produits exceptionnels	11	300	-70
Impôt sur les bénéfices	12	-82	27
Résultat net des entreprises intégrées		2 054	1 028
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		1	45
Résultat net de l'ensemble consolidé		2 054	1 073
Résultat net (part du groupe)		2 054	1 073
Nombre d'actions ordinaires		5 075	5 036
Résultat par action		0,405	0,101
Résultat dilué par action		0,359	0,096

** Comptes retraités ACN 2020-01

BILAN

ACTIF			
<i>en K€</i>	<i>Note</i>	31/12/22	31/12/21**
Capital souscrit non appelé			
Immobilisations incorporelles	13	7 182	7 060
<i>Dont Ecart d'acquisition</i>	14	6 878	6 878
Immobilisations corporelles	15	2 803	1 910
Immobilisations financières	16	663	508
Titres mis en équivalence		38	634
Total actif immobilisé		10 685	10 113
Clients et comptes rattachés	17	12 088	9 142
Autres créances et comptes de régularisation	18	21 010	16 130
Valeurs mobilières de placement		0	0
Disponibilités		6 594	10 155
Total Actif		50 377	45 540

** Comptes retraités ACN 2020-01

PASSIF			
<i>en euros</i>	<i>Note</i>	31/12/22	31/12/21**
Capital		513	504
Primes liées au capital		12 989	12 998
Ecart de réévaluation		7 985	0
Réserves et Résultat consolidé (1)		-1 110	4 954
Autres		936	897
Total capitaux propres		21 312	19 353
Intérêts hors groupe		0	0
Autres fonds propres			
Provisions	19	736	1 301
Emprunts et dettes financières	20	8 524	9 148
Fournisseurs et comptes rattachés		9 806	7 877
Autres dettes et comptes de régularisation	21	10 000	7 861
Total Passif		50 377	45 540

(1) dont résultat consolidé part du groupe

2 054

1 073

** Comptes retraités ACN 2020-01

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en K€	Capital	Primes liées au capital	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Actions Propres	Capitaux propres Part du groupe	Capitaux propres Minoritaires
Situation à l'ouverture de l'exercice 2022.12**	504	12 998	4 905	1 073	(127)	19 353	-
Affectation du résultat de l'exercice n-1			1 073	(1 073)			-
Dividendes versés							-
Augmentation de capital	9	(9)				(1)	-
Variation de l'auto-contrôle					39	39	-
Variation des taux de change							-
Part du groupe dans le résultat				2 054		2 054	-
Variation de périmètre			(134)			(134)	-
Situation à la clôture de l'exercice 2022.12	513	12 989	5 844	2 054	(88)	21 312	-

** Comptes retraités ACN 2020-01

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

en K€	31/12/22	31/12/21**
Résultat net total des sociétés consolidées	2 054	1 073
Elimination des amortissements et provisions	382	976
Elimination de la variation des impôts différés	70	35
Elimination des plus ou moins values de cession	33	0
Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence	-1	-45
Autres produits et charges sans incidence trésorerie	0	0
Total marge brute d'autofinancement	2 539	2 039
Dividendes reçus des mises en équivalence	0	66
Variation des stocks liée à l'activité	0	0
Variation des créances liées à l'activité	-7 896	-4 164
Variation des dettes liées à l'activité	4 067	1 175
Flux net généré par (affecté à) l'activité	-1 290	-884
Acquisition d'immobilisations	-1 246	-691
Cession d'immobilisations	810	246
Incidence des variations de périmètre	0	-24
Total flux net provenant des (affecté aux) investissements	-436	-470
Dividendes versés par la société mère	0	0
Augmentations (réductions) de capital	-41	0
Emissions d'emprunts	0	881
Remboursements d'emprunts	-1 810	-1 392
Cession (acq.) nette actions propres	39	45
Total flux net provenant du (affecté au) financement	-1 813	-466
Variation de trésorerie	-3 539	-1 820
Trésorerie d'ouverture	10 133	11 953
Trésorerie de clôture	6 594	10 133

** Comptes retraités ACN 2020-01

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Note 1. Référentiel comptable et faits marquants

1.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe M2i sont préparés à compter du 1^{er} janvier 2022 conformément aux dispositions du règlement ANC N° 2020-01 du 09 octobre 2020 relatif aux comptes consolidés applicable en France.

Jusqu'au 31 décembre 2021, les comptes du Groupe M2i étaient établis selon le référentiel international de l'IASB (Normes IFRS).

S'agissant d'une première application du référentiel français, et conformément aux dispositions de l'article 121.2 du règlement ANC N° 2020-01, le Groupe M2i présente les effets du changement de référentiel en Note 2 ci-dessous.

Sauf indication contraire les informations financières sont présentées en milliers d'euros.

1.2. Recours à des estimations

Pour établir ces informations financières, la direction de la Société doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction de la Société procède à des estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des écarts d'acquisition, les coûts de développement, les engagements en matière de retraite, la reconnaissance du chiffre d'affaires ainsi que des hypothèses retenues pour les impôts différés.

1.3. Présentation du Groupe

Fort de plus de 30 années d'expérience, le Groupe M2i est un acteur de référence dans le domaine de la formation IT, Digital et de Soft Skills. Chaque année, la société accompagne à travers ses 2 500 cursus pédagogiques la montée en compétence de plus de 100 000 apprenants.

Disposant d'un maillage territorial sans égal avec 35 centres répartis sur toute la France, le Groupe M2i dispose d'une capacité unique de déploiement de ses formations aussi bien pour ses clients locaux que pour les plus grands comptes nationaux.

Ses cursus sont proposés sous les modalités pédagogiques les plus modernes dont le blended-learning, les classes virtuelles, les COOC, la gamification et le présentiel.

Chaque session de formation fait l'objet d'évaluations qui s'inscrivent dans une exigence permanente de qualité. M2i est reconnu par le label Grande Ecole du Numérique et a obtenu la certification OPQF.

Au 31 décembre 2022, la structure du Groupe M2i comprend les sociétés suivantes :

Sociétés	Siège social	Siret	% contrôle		% Intérêts		Méthode conso
			déc 22	déc.-21	déc-22	déc.-21	
SA M2i	146-148 Rue de Picpus, 75012 PARIS	33354415300344	Société mère		Société mère		IG
SARL M2i Scribtel	146-148 Rue de Picpus, 75012 PARIS	39336786700024	100%	100%	100%	100%	IG
M2i Certified education Systems	Calle de Albasabz, 16 - 28037 MADRID	M-678202	34%	34%	34%	34%	ME
DEVUP	62 rue du 4 septembre, 78800 HOUILLES	80800986400014	34%	34%	34%	34%	ME

La méthode de consolidation est l'intégration globale pour M2i et M2i Scribtel. Les filiales DEVUP, M2i CES Espagne et Brésil, sont mises en équivalence (ME).

M2i est cotée en continu sur le marché Euronext Growth (Mnémonique ALMII, ISIN FR0013270626).

1.4. Faits marquants de l'exercice

1/ Le 18 février 2022, M2i a cédé l'intégralité de sa participation minoritaire dans ECSPLICITE.

2/ Le Groupe M2i a décidé le 29 avril 2022 de changer de référentiel comptable pour passer de la norme IFRS vers le référentiel French GAAP à partir du 1er janvier 2022, s'inscrivant ainsi dans la même démarche que le groupe Prologue.

3/ Par décision de M2i en date du 23 mai 2022, il a été décidé de procéder à une dissolution sans liquidation de M2i Tech (filiale détenue à 100 % par M2i) par application des dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil, avec transmission universelle de son patrimoine à M2i. Cette décision a pris effet au 30 juin 2022.

4/ Dans le contexte de l'expansion de l'activité de M2i en Espagne et en Amérique Latine, une filiale a été créée au Brésil. Cette société est détenue à 100% de M2i Certified Education Systems (Espagne) et porte le même nom à savoir M2i Certified Education Systems Limitada. Son activité a commencé au 1er janvier 2022.

5/Aux termes de la Décision du Président Directeur Général du 27 juillet 2022, il a été constaté l'augmentation de capital d'un montant de 8.950 €. Le capital est ainsi porté à 512.598,50 € divisé en 5.125.985 actions.

Note 2. Impacts du changement de référentiel comptable au 1^{er} janvier 2022

INFORMATION SUR LA TRANSITION DES NORMES IFRS VERS LES NORMES FRANCAISES

Changements comptables significatifs

Le groupe a retraité les comptes comparatifs au titre du changement de référentiel comptable des normes IFRS vers le règlement ANC 2020-01. Les comptes comparatifs ont été retraités comme si le règlement ANC 2020-01 était appliqué au 1^{er} janvier 2021.

Principaux reclassements

Certaines différences entre les IFRS et le règlement ANC 2020-01 sont sans incidence sur le résultat net et les capitaux propres. Il s'agit notamment des différences de présentation suivantes :

- Actifs et passifs courants et non courants

En IFRS, les éléments d'actif et de passif sont classés en « non courants » ou « courants ». Une telle distinction n'existe pas dans le règlement ANC 2020-01. Ce reclassement concerne les créances, les emprunts et dettes financières, les autres passifs, les provisions pour risques et charges et les impôts différés.

- Transferts de charges

Ce poste n'était pas isolé dans la présentation du compte de résultat en IFRS : les transferts de charges étaient classés en autres produits et charges d'exploitation. Ce principe est maintenu dans le format ANC 2020-01, ils sont classés en autres produits d'exploitation.

- Résultat courant et résultat exceptionnel

Le règlement ANC 2020-01 prévoit une distinction entre les produits et charges courants et les produits et charges exceptionnels. Sont classés en résultat exceptionnel les produits et charges qui ont une nature inhabituelle et peu fréquente, et de montants significatifs. Cette présentation sur une ligne distincte du compte de résultat permet de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

Il peut s'agir par exemple :

- Plus ou moins-values de cession
- Dépréciations d'actifs pour un montant significatif et inhabituel
- Provisions pour litiges de montants importants et de caractère inhabituel

- Dettes fiscales et sociales

Dans la présentation des comptes en IFRS, les dettes fiscales et sociales étaient comprises dans les autres passifs long terme ou autres passifs courants. Dans la présentation des comptes en normes française elles sont classées en autres dettes et comptes de régularisation.

Principaux retraitements

- IFRS 16

Selon le référentiel IFRS l'ensemble des contrats de location (hormis les contrats d'une durée inférieure ou égale à un an et ceux portant sur des biens de faible valeur) font l'objet d'un retraitement conformément à l'application de la norme IFRS 16 à compter du 1^{er} janvier 2019.

En normes françaises seuls les contrats de crédit-bail font l'objet d'un retraitement. Ce dernier consiste à annuler les charges de redevances issues des comptes sociaux et à comptabiliser au bilan consolidé des immobilisations et des dettes financières. Au compte de résultat sont constatés des charges financières et des amortissements.

- IFRS 2

Selon les IFRS, les effets des transactions que constituent les plans d'attributions gratuites d'actions doivent être reflétés dans le résultat et dans la situation financière, y compris les charges liées à des transactions attribuant aux membres du personnel des options sur actions.

En normes françaises les plans d'attributions gratuites d'actions ne sont pas constatés au compte de résultat dès lors que les actions attribuées sont issues d'une augmentation du capital.

- IFRS 9

Selon les IFRS, certaines dettes et créances non courantes sont comptabilisées à leur juste valeur et font par conséquent l'objet d'une actualisation, celle-ci se traduisant par un effet sur le résultat financier.

En normes françaises les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur historique.

- Franchises de loyers

Selon les IFRS, le gain que constituent les franchises de loyer négociées à la signature d'un bail est étalé sur la durée du bail.

En normes françaises ce gain est constaté dès les premiers mois du bail par la non-constatation de la charge de loyer.

- Crédit d'Impôt Recherche

Le crédit d'impôt recherche obtenu sur les dépenses de Recherches et Développement est classé en subvention d'exploitation, à la ligne des autres produits et charges d'exploitation.

En normes françaises, le crédit d'impôt recherche est classé en minoration de la charge d'impôt, à la rubrique impôts sur les résultats.

Les différents impacts sont présentés dans les tableaux ci-dessous

2.1 Etat de passage du bilan au 31/12/2021 des normes IFRS vers les normes françaises

Actif	Normes IFRS	Impact changt de norme		Normes Françaises
	31/12/2021			31/12/2021
Immobilisations incorporelles	7 060	0		7 060
<i>Dont écarts d'acquisition</i>	6 878	0		6 878
Immobilisations corporelles	6 786	(4 876)	(1)	1 910
Immobilisations financières	455	53	(2)	508
Titres mis en équivalence	634	0		634
Actif immobilisé	14 936	(4 823)		10 113
Stocks	0	0		
Clients	9 142	0		9 142
Autres créances et comptes de régularisation	16 170	(39)	(3)	16 130
Valeurs mobilières de placement	0	0		0
Disponibilités	10 155	0		10 155
Actif circulant	35 467	(39)		35 427
Total de l'actif	50 402	(4 863)		45 540

Passif et capitaux propres	Normes IFRS	Impact changt de norme		Normes Françaises
	31/12/2021			31/12/2021
Capital	504	0		504
Primes liées au capital	12 998	0		12 998
Réserves consolidées (a)	5 733	118		5 851
Capitaux propres	19 234	118		19 353
Intérêts minoritaires	(0)	0		
Provisions	1 301	0		1 301
Emprunts et dettes financières	14 119	(4 971)	(1)	9 148
Fournisseurs	7 877	0		7 877
Autres dettes et comptes de régularisation	7 871	(10)	(4)	7 861
Dettes	29 867	(4 981)		24 886
Total du passif	50 402	(4 863)		45 540

(a) dont résultat consolidé part du groupe 501 572 (891)

- (1) Annulation des impacts IFRS 16 hors crédit-bail
(2) Annulation des impacts IFRS 9 - actualisation des créances non courantes
(3) Ajustement des impôts différés
(4) Annulation retraitement des franchises de loyers

2.2 Etat de passage du compte de résultat du 31/12/2021 des normes IFRS vers les normes françaises

	Normes IFRS	Impact changt de norme		Normes Françaises
	31/12/2021			31/12/2021
Chiffre d'affaires	47 346	-		47 346
Autres produits d'exploitation	543	(360)	(1)	183
Achats consommés	(20 009)	-		(20 009)
Charges de personnel	(15 336)	(66)	(2)	(15 403)
Autres charges d'exploitation	(6 363)	(2 369)	(3)	(8 732)
Impôts et taxes	(967)	-		(967)
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	(3 170)	1 972	(3)	(1 198)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition	2 044	(824)		1 221
Dotations nettes aux amort des écarts d'acquisition	-	-		-
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition	2 044	(824)		1 221
Charges et produits financiers	(378)	228	(3)	(150)
Charges et produits exceptionnels	(825)	755	(2)	(70)
Impôts sur les résultats	(385)	412	(1) et (4)	27
Résultat net des sociétés intégrées	456	572		1 028
Quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence	45	-		45
Résultat net de l'ensemble consolidé	501	572		1 073
Résultat des minoritaires	-	-		-
Résultat net part du Groupe	501	572		1 073
Résultat par action (en Euro)	0,100	0,114		0,213

Précisions concernant les impacts liés au changement de normes

- (1) Reclassement du CIR en moins de la charge d'impôt
(2) Annulation des impacts IFRS 2 : comptabilisation des AGA
(3) Annulation des impacts IFRS 16 hors crédit-bail
(3) Annulation retraitement des franchises de loyers
(4) Ajustement des impôts différés

2.3 Etat de rapprochement des capitaux propres au 31/12/2021 des normes IFRS vers les normes françaises

Passif et capitaux propres	Capital et reserves	Résultat de l'exercice	Capitaux propres normes IFRS
	31/12/2021	31/12/2021	31/12/2021
Capital	504	0	504
Primes liées au capital	12 998	0	12 998
Réserves consolidées	5 231	501	5 733
Capitaux propres	18 733	501	19 234
Intérêts minoritaires			
(A) - Situation nette 31/12/2021 - normes IFRS	18 733	501	19 234
Dont :			
Retrailement des franchises de loyers	(153)	145	(7)
Actualisation des dettes et créances non courantes (IFRS9)		(40)	(40)
Attribution d'actions gratuites (IFRS2)	688	(688)	0
Retrailement des loyers (IFRS16)	(82)	11	(71)
(B) - Impacts des retrailements IFRS	453	(572)	(118)
C - Situation nette 31/12/2021 - normes Françaises (A) - (B)	18 280	1 073	19 353

Note 3. Principes généraux

3.1 Méthodes de consolidation

Sont consolidées par intégration globale toutes les filiales de la société M2i dans lesquelles elle exerce un contrôle exclusif.

Sont consolidées par mise en équivalence toutes les filiales de la société M2i dans lesquelles elle exerce une influence notable sans en avoir le contrôle.

Les méthodes d'évaluation des sociétés du groupe sont homogènes avec celles utilisées par la société mère.

Les comptes consolidés sont établis en euros et sont présentés en milliers d'euros.

3.2 Opérations internes

Toutes les opérations réciproques significatives réalisées entre les sociétés intégrées sont éliminées.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation sur titres et créances concernant les sociétés consolidées sont éliminées du résultat, dans la mesure où elles font double emploi avec le résultat des sociétés concernées.

Les produits correspondants aux dividendes reçus des sociétés consolidées sont éliminés.

Les résultats sur cessions d'actifs entre sociétés du Groupe sont éliminés du résultat. Les amortissements pratiqués sur les biens amortissables ayant fait l'objet d'une cession intra-groupe sont le cas échéant retraités.

3.3 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers des sociétés étrangères sont convertis selon la méthode du cours de clôture.

Les postes du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie sont convertis sur la base des cours de change moyens annuels des entités concernées.

La différence de conversion sur l'actif net d'ouverture et sur le compte de résultat est inscrite dans les capitaux propres sous la rubrique écart de conversion.

Les taux de change appliqués sont présentés ci-dessous :

		Taux de clôture 31/12/22	Taux Moyen 2022	Taux de clôture 31/12/21	Taux Moyen 2021
BRL	Real Brésilien	5,6386	5,4432	6,3101	6,3814
EUR	Euro	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000

Note 4. Périmètre de consolidation

Le périmètre des entités consolidées se présente ainsi :

Sociétés	Siège social	Siret	% contrôle		% Intérêts		Méthode conso
			déc-22	déc.-21	déc-22	déc.-21	
SA M2i	146-148 Rue de Picpus, 75012 PARIS	33354415300344	Société mère		Société mère		IG
SARL M2i Scribtel	146-148 Rue de Picpus, 75012 PARIS	39336786700024	100%	100%	100%	100%	IG
M2i Certified education Systems	Calle de Albasabz, 16 - 28037 MADRID	M-678202	34%	34%	34%	34%	ME
DEVUP	62 rue du 4 septembre, 78800 HOUILLES	80800986400014	34%	34%	34%	34%	ME

(*) IG = Intégration globale, MEE = Mise en équivalence

Note 5. Chiffre d'affaires

Le groupe M2i a enregistré sur 2022 un chiffre d'affaires de 55,91 M€, en hausse de +18,1% par rapport à 2021.

Plus de 98% du chiffre d'affaires est réalisé en France.

Le chiffre d'affaires du Groupe M2i est principalement constitué de prestations de formation enregistrées lorsque les sessions de formations sont réalisées ou lorsque le délai d'annulation d'une inscription n'a pas été respecté.

Les produits des activités annexes, correspondant essentiellement à des refacturations de coûts liés aux prestations de services rendus, tels que les frais de déplacements ou de repas, sont reconnus au même rythme que les prestations correspondantes.

Le chiffre d'affaires est indiqué après déduction des escomptes, rabais ou ristournes qui peuvent être accordés aux clients.

Note 6. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit :

en K€	31/12/22	31/12/21
Autres produits	128	61
Subventions d'exploitation	423	122
Transferts de charges d'exploitation	55	
Total Autres produits d'exploitation	607	183

Note 7. Achats consommés

Les achats consommés se détaillent comme suit :

<i>en K€</i>	31/12/22	31/12/21
Achat d'études	(23 432)	(19 574)
Autres achats	(3)	(3)
Achats non stockés de matières et fournitures	(485)	(339)
Achats de marchandises	(7)	(93)
Total Achats et variation de stocks	(23 909)	(20 009)

Note 8. Personnel

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

<i>en K€</i>	31/12/22	31/12/21
Rémunérations du personnel	(13 086)	(10 824)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(4 972)	(4 113)
Autres charges de personnel (dont intéressement)	(627)	(465)
Total Charges de personnel	(18 684)	(15 403)

L'effectif moyen se répartit comme suit :

<i>en nombre</i>	31/12/22	31/12/21
Cadres	78	70
Employés	178	134
Total Effectif	256	204

Note 9. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

<i>en K€</i>	31/12/22	31/12/21
Locations et charges locatives	(3 237)	(3 021)
Entretiens et réparations	(481)	(378)
Primes d'assurance	(102)	(88)
Divers	(865)	(717)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(2 599)	(2 363)
Publicités	(774)	(660)
Transports	(19)	(13)
Déplacements, missions	(1 050)	(599)
Frais postaux	(460)	(451)
Services bancaires	(112)	(108)
Autres charges externes	(167)	(190)
Autres charges d'exploitation	(571)	(144)
Total Autres charges d'exploitation	(10 438)	(8 732)

Note 10. Résultat financier

Le résultat financier se détaille comme suit :

en K€	31/12/22	31/12/21
Revenus des équivalents de trésorerie	251	80
Charges d'intérêts sur emprunt	(136)	(139)
Charges d'intérêts sur emprunt - location	(9)	(13)
Pertes/ actifs financ. (hors équiv. de trésorerie)	(67)	(13)
Pertes de change sur autres dettes et créances - réalisées	(1)	(0)
Autres charges financières	(31)	(65)
Gains de change sur autres dettes et créances - réalisés	0	0
Autres produits financiers	0	1
Total Résultat financier	8	(150)

Note 11. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui, en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe.

Il s'agit notamment des plus ou moins-values de cession, amortissements exceptionnels et dépréciations d'actifs.

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit :

en K€	31/12/22	31/12/21
Dot. Nettes aux prov. exceptionnelles	360	29
Autres charges exceptionnelles	(86)	(139)
Autres produits exceptionnels	26	41
Total Résultat exceptionnel	300	(70)

Note 12. Charge d'impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat se détaille comme suit :

en K€	31/12/22	31/12/21
Impôt exigible	(12)	62
dont Crédit d'impôt	464	360
Impôts différés	(70)	(35)
Total Impôts sur les bénéfices	(82)	27

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

	Décembre 2022	Décembre 2021
Résultat net des sociétés intégrées	2 054	1 028
Impôts comptabilisés	(82)	27
Résultat consolidé avant impôt	2 136	1 001
Taux d'impôt théorique applicable	25,00%	26,5%
Charge théorique d'impôt	(534)	(265)
Ecart permanents	(12)	(13)
Impôt différé sur déficits (non reconnus)	0	0
Crédits d'impôts	464	360
Autres (dont écart de taux d'imposition)	0	(55)
Charge réelle d'impôt	(82)	27

Note 13. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées des écarts d'acquisition (voir note 14).

Les logiciels informatiques ont une durée d'amortissement de 3 à 5 ans.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'achat (prix d'achat hors frais d'acquisition) ou à leur coût de production.

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

en K€	Ecart d'acquisition	Autres	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	6 878	743	7 621
Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture		(560)	(560)
Valeurs nettes à l'ouverture	6 878	182	7 060
Acquisitions		202	202
Diminutions		(2)	(2)
Valeurs brutes à la clôture	6 878	386	7 264
Dotations		(82)	(82)
Reprises			
Dépréciations et amortissements cumulés à la clôture		(642)	(642)
Valeur nettes à la clôture	6 878	304	7 182

Note 14. Ecart d'acquisition

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition constitue un écart d'acquisition.

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur majorée des coûts directement imputables à l'acquisition (nets d'impôt) et des ajustements de prix éventuels mesurés de façon fiable et dont le versement est probable.

Les fonds commerciaux acquis séparément sont assimilés à des écarts d'acquisition dès lors que les éléments qui les composent ne sont pas identifiables.

L'entité détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti.

Lorsqu'il existe une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. Toute modification significative de la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est traitée de manière prospective.

L'entité doit apprécier, à chaque clôture des comptes, s'il existe un indice montrant que l'écart d'acquisition a pu perdre de sa valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle.

Si sa valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est non limitée, le test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur. Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

Le Groupe M2i estime que tous les écarts comptabilisés au 31 décembre 2022 sont sans durée de vie définie.

Le poste écart d'acquisition se décompose comme suit :

<i>en K€</i>	Ouverture	Clôture
Ecart d'Acquisition	6 878	6 878
Amort. / Pertes val. Écart d'acquisition		
Total valeur nette	6 878	6 878

En l'absence d'indice de perte de valeur identifié au 31 décembre 2022 aucun test de valeur n'a été réalisé à cette date.

Note 15. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement composées d'agencements, de matériels de laboratoire ou technique et de matériels de bureau et informatique évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production et amortis en mode linéaire, sur la base de leurs durées de vie estimées suivantes :

	Durées (en années)	Méthode
Agenc. aménagement général	6 à 10	Linéaire
Agenc. aménagements terrains	6 à 10	Linéaire
Constructions	10 à 20	Linéaire
Agenc. & aménag. constructions	10	Linéaire
Matériels et outillages	1 à 10	Linéaire
Matériels de transport	4	Linéaire
Mat. de bureau et informatique	3 à 10	Linéaire
Mobiliers	5 à 10	Linéaire

Les immobilisations corporelles figurent au bilan consolidé à leur coût historique après déduction des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Les immobilisations corporelles varient comme suit :

en K€	Matériel Informatique	Matériel en Crédit-Bail	Autres	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	1 772	2 626	5 250	9 647
Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture	(1 359)	(2 238)	(4 140)	(7 737)
Valeurs nettes à l'ouverture	412	387	1 110	1 910
Acquisitions	267	1 209	615	2 091
Diminutions			(336)	(336)
Autres variations	-2		(33)	(35)
Valeurs brutes à la clôture	681	1 596	2 094	4 371
Dotations	(194)	(309)	(359)	(862)
Reprises				
Autres variations	2		33	35
Dépréciations et amortissements cumulés à la clôture	(1 551)	(2 548)	(4 466)	(8 565)
Valeur nettes à la clôture	486	1 287	1 030	2 803

Note 16. Immobilisations financières

Les immobilisations financières se décomposent comme suit :

en K€	Titres de sociétés non consolidées	Prêts et cautions
Valeurs brutes à l'ouverture		508
Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture		
Valeurs nettes à l'ouverture		508
Acquisitions		162
Diminutions		(8)
Valeurs nettes à la clôture		662

Les prêts et cautions sont composés de loyers versés d'avance à titre de dépôt de garantie, ils se ventilent par échéance comme suit :

en K€	Total	< 1 an	> 1 an < ans	> 5 ans
Prêts et cautions	662			662

Note 17. Clients

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Elles sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

Le poste clients se détaille comme suit :

en K€	31/12/22	31/12/21
Clients et comptes rattachés	8 182	4 459
Factures à établir	4 531	5 335
Dép. clients et comptes rattachés	(625)	(652)
Total Clients et comptes rattachés	12 088	9 142

Le Groupe a recours à des opérations de factoring. L'encours des créances clients cédées au factor est de 9.143 K€ au 31/12/22 contre 7.778 K€ au 31/12/2021.

Note 18. Autres créances et comptes de régularisation

Les autres créances et comptes de régularisation s'analysent comme suit :

en K€	31/12/22	31/12/21
Fournisseurs - avances et acomptes versés	21	17
Fournisseurs débiteurs (rrr et autres avoirs)	4	1
Créances sur personnel & org. sociaux	5	0
Créances fiscales - hors is - courant	1 708	1 274
Impôts différés - actif	398	468
Etat, impôt sur les bénéfices - créances - courant	697	769
Comptes courants groupe actif - courant	14 412	10 415
Autres créances - courant	2 741	2 436
Charges constatées d'avance	1 025	749
Total Autres créances et comptes de régularisation	21 010	16 130

Toutes les créances d'exploitation ont une échéance inférieure à un an, à l'exception des compte-courants des sociétés du groupe figurant en autres créances.

Les impôts différés actifs comptabilisés au bilan sont analysés en note 22.

Note 19. Provisions

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite envers un tiers, résultant d'événements passés, qui provoquera probablement ou certainement une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et dont l'évaluation peut être faite avec une fiabilité satisfaisante.

Les provisions se détaillent comme suit :

en K€	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises	Reclassements	Clôture
Provisions pour litiges	534	137	(437)	(4)	230
Provisions pour pensions et retraites	766	11	(272)	0	506
Total provisions pour risques et charges	1 301	148	(709)	(4)	736

20.1 Provision retraite et engagements assimilés

Le Groupe M2i applique la méthode de référence en matière de comptabilisation de ses engagements de retraite.

Les engagements font l'occasion d'une évaluation et sont provisionnés. Les paramètres techniques utilisés sont ceux de la branche d'activité concernée, une rotation faible du personnel, un taux d'actualisation de 3,77%, la méthode prospective, avec départ à l'initiative du salarié et charges comprises.

20.2 Autres provisions

Les autres provisions se détaillent comme suit :

	Provisions 31/12/22	Provisions 31/12/21
Litiges Sociaux	230	230
Litiges Commerciaux	-	300
Total provisions pour risques et charges	230	530

Note 20. Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières se décomposent comme suit :

en K€	Emprunts bancaires	Emprunt relatifs aux contrats de Crédit-Bail et assimilés	Découverts bancaires et équivalents	Clôture
Valeurs à l'ouverture	8 734	392	22	9 148
Augmentation		1 209		1 209
Diminution	(1 501)	(309)	(22)	(1 832)
Valeurs à la clôture	7 232	1 291	0	8 524

La maturité des dettes financières au 31 décembre 2022 est présentée ci-dessous :

en K€	Total	< 1 an	> 1 an < ans	> 5 ans
Emprunts bancaires	7 195	2 367	4 828	
Emprunt relatifs aux contrats de Crédit-Bail et assimilés	1 291	478	813	
Autres emprunts et dettes assimilées	38			38
Total	8 524	2 845	5 641	38

Les emprunts restant à courir dans le cadre des contrats de crédit-bail au 31 décembre 2022 sont les suivants :

Crédit Bail en K€		Montant Initial	Dettes 31/12/22
CB BPCE 296422/00-541067	Matériel informatique Pédagogique	379	74
CB BPCE 339273	Matériel informatique Pédagogique	138	69
CB BPCE 341923	Matériel informatique Pédagogique	21	10
CM LEASING 10036057260	Matériel informatique Pédagogique	242	185
COFILEASE F202212113519	Matériel informatique Pédagogique	966	953
		1 747	1 291

Note 21. Autres dettes et comptes de régularisation

Les autres dettes et comptes de régularisation se détaillent comme suit :

en K€	31/12/22	31/12/21
Clients - Avances et acomptes reçus	633	451
Dettes sociales - courant	4 157	3 093
Dettes fiscales	2 893	2 905
Produits constatés d'avance	1 529	346
Autres dettes - courant	788	1 066
Total Autres Dettes	10 000	7 861

Toutes les autres dettes d'exploitation ont une échéance inférieure à un an, à l'exception des avances en comptes courants, qui figurent en autres dettes.

Note 22. Impôts différés

Des impôts différés sont constatés, en utilisant la méthode du report variable, pour les différences temporelles existant à la clôture entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour les déficits fiscaux et les crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt pourront être imputés.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont calculés entité par entité. Ils sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et qu'ils se rapportent à une même entité fiscale.

Selon la méthode du report variable, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur, soit 25 % au 31/12/2022.

Les impôts différés comptabilisés se ventilent comme suit :

<i>en K€</i>	31/12/22	31/12/21
Différences temporaires	126	192
Reports fiscaux déficitaires	276	276
Différences temporelles/retraitements de consolidation	(4)	1
Impôt différé net	398	468

La variation des impôts différés de la période s'explique comme suit :

Impôt différé net au 31/12/2021	468
Incidence des variations de périmètre	0
Incidence des effets de conversion	0
Variation par le résultat de l'exercice	(70)
Impôt différé net au 31/12/2022	398
- dont impôts différés actifs :	398
- dont impôts différés passifs :	0
Impôt différé net au 31/12/2022	398

Note 23. Information sectorielle

Le Groupe M2i considère qu'il n'y a qu'un seul secteur opérationnel, la formation. Par ailleurs, les activités du Groupe sont quasiment exclusivement réalisées en France, à plus de 98%.

Note 24. Informations relatives aux parties liées

A l'exception des dirigeants, il n'existe pas de parties liées.

Les transactions intragroupes, opérations de sous-traitance, prestations de service et financements, sont réalisées à des conditions normales de marché.

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Note 25. Engagements hors bilan

Engagements DONNES - en €	Montant
Nantissement DAT auprès de la BNP	220 525
Avals et cautions auprès de la BNP	441 050
Autres engagements donnés :	10 767 033
LLD Véhicules	388 471
Locations immobilières	10 378 562
Total Général	11 428 608
ENGAGEMENTS RECUS	

- La société Prologue (anciennement O2i) s'est portée caution personnelle et solidaire de M2i au profit de SCPI France Investipierre dans le cadre du bail commercial prenant effet le 1er juin 2013 entre M2i (preneur) et SCPI France Investipierre (Bailleur) pour les locaux sis 9 rue Graham Bell - 57070 Metz

Note 26. Exposition aux risques**Risques Clients**

Le Groupe M2i fait appel pour l'ensemble de ses opérations commerciales à une société distincte de renseignements commerciaux et dispose d'un responsable du Crédit Management en place maintenant depuis de nombreuses années.

Par ailleurs plus de 90 % du chiffre d'affaires est assuré par FACTOFRANCE contre tout risque d'impayés.

Risques liés aux développements informatiques

M2i a développé sa propre plateforme logistique dans laquelle elle a investi depuis plus de 15 ans, et qui emploie 3 informaticiens. Cet outil permet d'optimiser la gestion des formations / stagiaires / formateurs internes ou externes de la facturation. Un dysfonctionnement de cette plateforme pourrait affecter la bonne marche de l'entreprise.

Risques liés à la concurrence et à la compétitivité

Le secteur de la formation professionnelle dans les domaines de l'Informatique, du Digital et du Management est en France un marché particulièrement atomisé sur lequel sont positionnés 3 ou 4 acteurs ayant atteint une taille significative, à l'image de M2i.

Risques liés aux innovations des concurrents et aux évolutions technologiques qui pourraient affecter défavorablement la croissance future de M2i

M2i maîtrise parfaitement toutes les technologies modernes qui lui permettent de proposer à ses clients ses 2 500 cursus pédagogiques sous forme de Blended Learning, Classes Virtuelles, COOC – Corporate Open Online Course.

L'émergence d'une nouvelle modalité technologique de formation que M2i ne serait pas en mesure de réaliser pour ses clients et qui serait de nature à provoquer un basculement brutal du marché de la formation professionnelle pourrait affecter l'activité de M2i.

Risque de concurrence déloyale des formateurs et de dépendance à leur égard

En faisant appel à des formateurs indépendants, le Groupe court le risque que ces derniers sollicitent directement ses clients en vue de leur proposer des prestations de formation. Une telle pratique pourrait

être constitutive de concurrence déloyale et avoir des conséquences défavorables sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe et sur sa capacité à réaliser ses objectifs. Toutefois, M2i fait appel à plus de 1400 formateurs externes différents chaque année, ce qui limite fortement ce risque. Par ailleurs, lorsqu'elle le juge nécessaire, la société impose une obligation de non-sollicitation.

Risques liés à la dépendance de M2i

Le portefeuille de clients de M2i compte plus de 4 200 comptes actifs, de grande qualité, comprenant notamment plus de la moitié des groupes figurant dans l'indice SBF250. L'ancrage de M2i auprès des administrations et de grandes entreprises publiques est également important. Le client le plus important est une ESN (Entreprise de Service Numérique) figurant au CAC 40, qui, compte tenu des relations nouées avec M2i, présente un risque de perte limité selon la Société.

Risques liés à la réglementation applicable

M2i évolue dans un secteur réglementé qui a été plusieurs fois réformé au cours des dernières années. Les montants minimums versés par les entreprises pour la formation de leurs salariés sont déterminés par le législateur. De nouvelles réformes réglementaires pourraient avoir un impact sur les activités de M2i et les tendances constatées.

Faits exceptionnels et litiges

Au 31 décembre 2022, le Groupe a provisionné un montant total de 230 K€ pour litiges.

Risque Covid-19

La situation mondiale dans le contexte épidémique actuel (Covid-19) reste incertaine et évolue rapidement. À ce stade, il est difficile de mesurer les conséquences sur l'activité économique en général et sur le Groupe en particulier. Il convient cependant de noter que le chiffre d'affaires du Groupe M2i a très nettement augmenté sur cet exercice, marqué pourtant par le Covid-19.

Risque de liquidité :

La trésorerie disponible au 31 décembre 2022 au niveau du Groupe M2i s'élève à 7,8 M€ (liquidités à hauteur de 6,6 M€ et montant disponible des lignes de crédit du groupe à hauteur de 1,2 M€).

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir sur un horizon de temps des 12 prochains mois.

Risque lié à la protection des données personnelles : La mise en œuvre du règlement n°2016/679 du Parlement Européen sur la protection des données des personnes physiques demeure un projet central au sein de M2i. M2i a nommé un délégué à la protection des données et a instauré une politique de confidentialité et de protection des données de M2i, qui peut être consultée sur son site internet à la rubrique « mentions légales ». M2i a par ailleurs mis en place une procédure interne de notification en cas de violation des données.

Risque hommes clés

Le succès de M2i dépend en grande partie des actions et des efforts entrepris par l'équipe de direction opérationnelle. La perte de leurs compétences pourrait altérer les capacités de la société à atteindre ses objectifs et à mettre en œuvre sa stratégie. M2i a cherché à limiter ce risque par la mise en place d'une équipe de direction opérationnelle composée de deux directeurs généraux délégués (Olivier Balva et Thuy Nguyen), de deux directeurs adjoints (en charge d'une part de la direction commerciale (Franck Panella) et d'autre part de l'exploitation et de l'offre (Eric Desbois)) et du directeur juridique et financier (Benjamin Arragon). De plus, chaque région et/ou pôle d'activité est dirigé par un responsable/directeur.

Risque lié à la guerre en Ukraine

La guerre en Ukraine déclenchée le 24 février 2022 aura des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial.

Le Groupe M2i n'a pas d'activité ou de lien d'affaires avec la Russie ou l'Ukraine. Ainsi, l'impact direct sur nos comptes paraît à ce jour quasi inexistant.

Toutefois, les activités du Groupe pourraient être impactées par les conséquences notamment indirectes du conflit qu'il n'est pas possible de quantifier avec précision à ce jour.

La Société pourrait notamment être exposée indirectement de plusieurs façons :

- Problèmes d'approvisionnements (matériel informatique...);
- Hausse des coûts de fonctionnements en lien avec la flambée des matières premières et de l'énergie.

Note 27. Honoraires des commissaires aux comptes

	ARCADE FINANCE		BCRH		TOTAUX
	Certi ^f comptes	SACC	Certi ^f comptes	SACC	
Société Mère					
M2i	30 000	4 500	30 000		64 500
Total Société mère	30 000	4 500	30 000	0	64 500
Filiale					
SCRIBTEL	9 000		9 000		18 000
Total Groupe M2i	39 000	4 500	39 000	0	82 500

Note 28. Evènements postérieurs à la clôture

Par une Décision du 22 avril 2023, le Président a constaté l'augmentation de capital d'un montant de 15.100€. Le capital a ainsi été porté à 527 698,50 euros, divisé en 5 276 985 actions.